



# **RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

*Décret 2015-761 du 24 juin 2015*

La ville d'Angoulême affirme sa volonté de mener une politique de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

En effet, compte tenu de l'importance de ses effectifs, de sa diversité d'activité et de sa responsabilité en matière sociale, la collectivité se doit d'être représentative de la société qu'elle sert. Amener à agir au plus près des citoyens, elle sera plus à même d'améliorer sans distinction le service public rendu à la population si ses effectifs sont issus à tous les niveaux, de toutes les composantes de la société française. Son efficacité et son dynamisme en seront accrus. Par ailleurs, une collectivité territoriale exemplaire dans ce domaine pourra faire progresser la prise de conscience et la mobilisation sur son territoire.

Les engagements de la ville d'Angoulême :

- ne tolérer aucune forme de discrimination et favoriser l'égalité professionnelle
- prévenir les risques de discrimination dont chaque agent pourrait se trouver victime dans son environnement professionnel
  
- respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont le recrutement, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle au-delà des seules garanties statutaires grâce à la mise en place de procédures adaptées
- considérer la qualité professionnelle au dessus de l'appartenance à un grade ou un titre
- sensibiliser l'ensemble du personnel grâce à des campagnes d'information et de communication interne régulière.

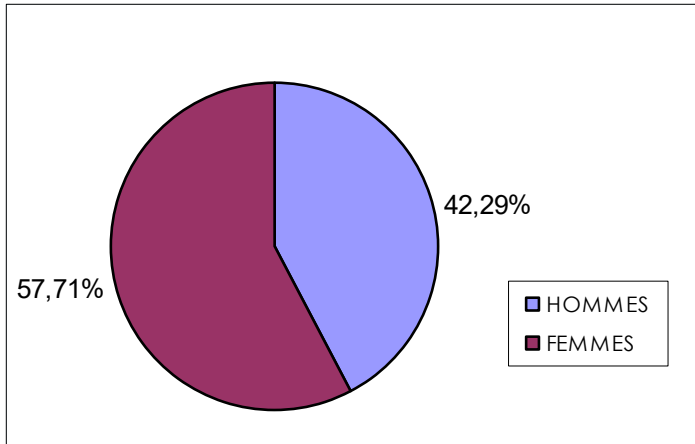
## SOMMAIRE

Les principales caractéristiques des agents territoriaux de la ville d'Angoulême	P 4 à 6
Mixité dans les filières et cadres d'emplois	P 7
Recrutement	P 8 et 9
Temps de travail	P 10
Montant moyen de pension	P 10
Formation	P 11
Promotion professionnelle	P 12
Rémunération	P 13

# Les principales caractéristiques des agent territoriaux de la ville d'Angoulême (données au 31/12/2017)

## ➔ Un taux de féminisation important

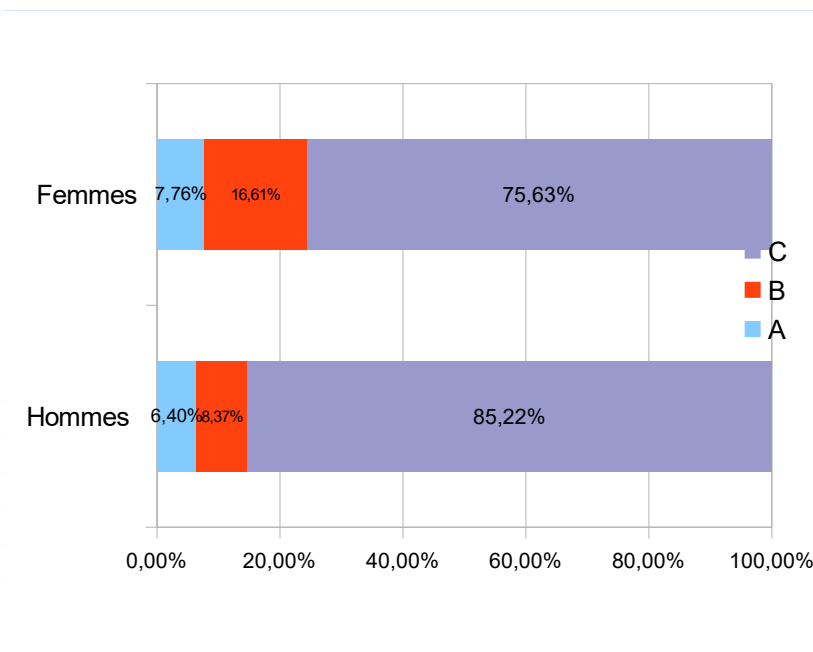
A la ville d'Angoulême, 6 agents sur emploi permanent sur 10 sont des femmes



Au niveau national, dans la FPT :  
Taux de féminisation dans les communes communes: 67 %

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

## ➔ Proportionnellement, les femmes sont plus nombreuses en catégorie A et B que les hommes



Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes

cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2014

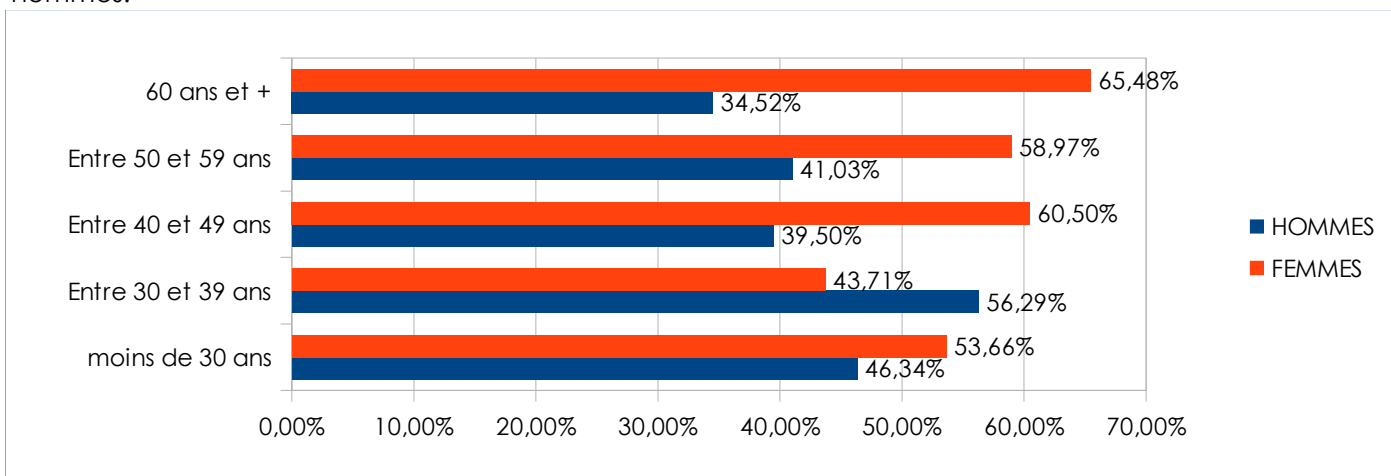
24,37 % des femmes relèvent des catégories A et B

14,78 % des hommes relèvent des catégories A et B

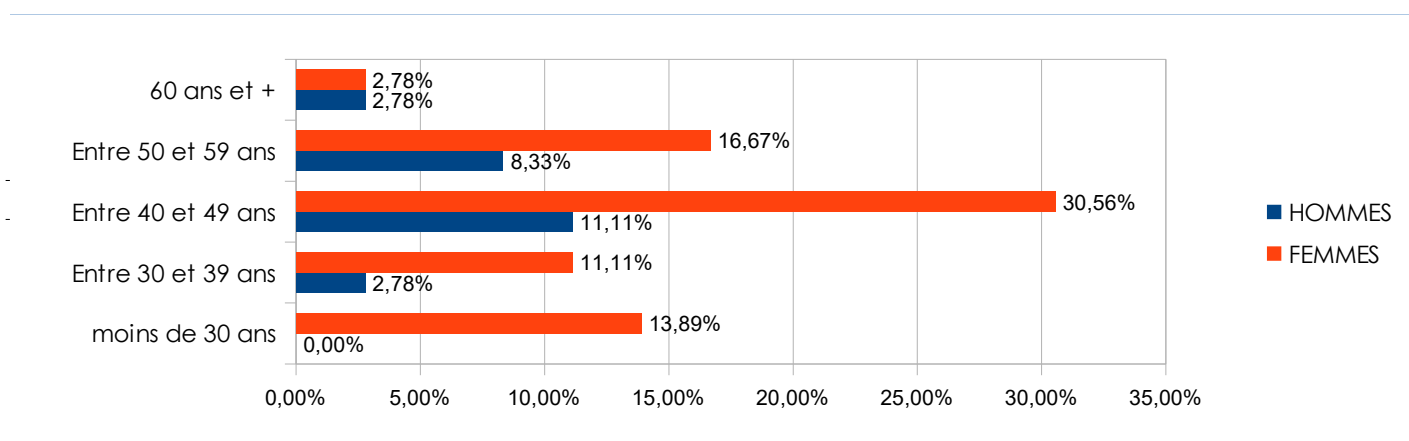
A contrario, 85,22 % des hommes relèvent de la catégorie C contre 75,63 % des femmes

## → Les pyramides des âges

La répartition des hommes et des femmes **titulaires** par tranche d'âge fait apparaître une différence significative pour les moins de 30 ans et les plus de 60 ans. Les femmes âgées de moins de 30 ans sont plus nombreuses que les hommes. Les femmes âgées de plus de 60 ans sont également plus nombreuses que les hommes.



Les femmes **contractuelles sur emploi permanent** sont proportionnellement plus âgées que les hommes  
73,33 % des femmes ont entre 40 et 49 ans contre 26,67 % pour les hommes



## → L'âge moyen

	Age moyen ville
Titulaires Femmes	48 ans 3 mois
Titulaires Hommes	46 ans 3 mois
Non titulaires Femmes	41 ans 6 mois
Non titulaires Hommes	42 ans 6 mois

Au niveau national, dans la FPT:

Age moyen : Femmes: 43,9 ans  
Hommes: 43,6 ans  
Part des moins de 30 ans : 11,3 % (idem F et H)  
Part des plus de 50 ans: Femmes: 33,9 %  
Hommes: 33,4 %

Source: DGAFP, rapport annuel sur l'égalité professionnelle.  
2014

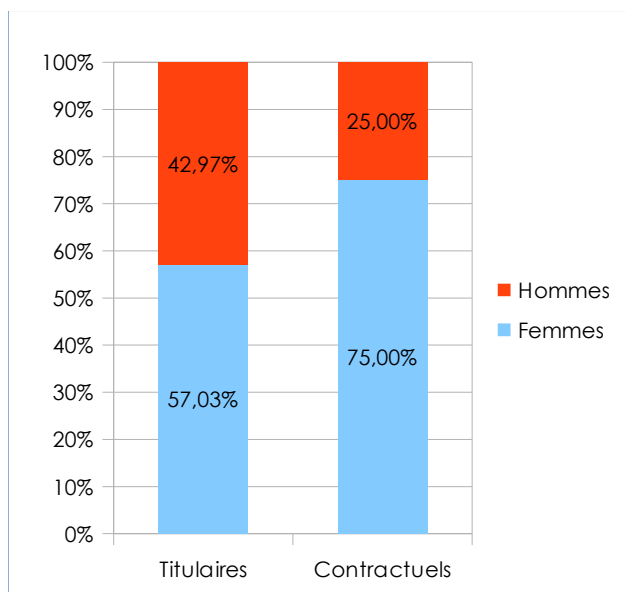
L'âge moyen du personnel municipal est supérieur à la moyenne nationale quel que soit le sexe ou le statut.

## ➔ Part des titulaires et des contractuels sur emploi permanent

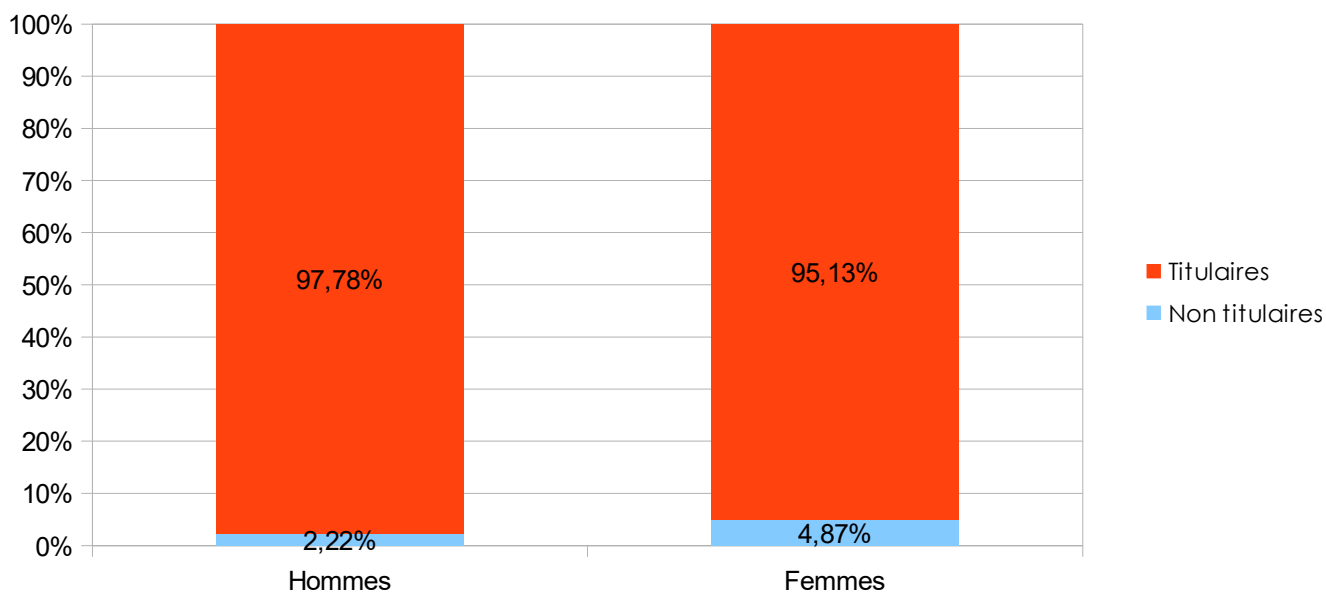
	Femmes	Hommes	Total
<b>Titulaires</b>	527	397	<b>924</b>
<b>Contractuels</b>	27	9	<b>36</b>
<b>Total</b>	<b>554</b>	<b>406</b>	<b>960</b>

Au niveau national, dans la FPT:  
 Titulaires : 58 % de femmes / 42 % d'hommes  
 Contractuels : 67 % de femmes / 33 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2014



## ➔ Inégalité face au statut : 4,87 % des femmes sont contractuelles contre 2,22% des hommes



Les femmes contractuelles sont plus nombreuses que les hommes contractuels. Cette différence est liée aux types de métiers occupés par les agents féminins contractuels (assistantes maternelles)

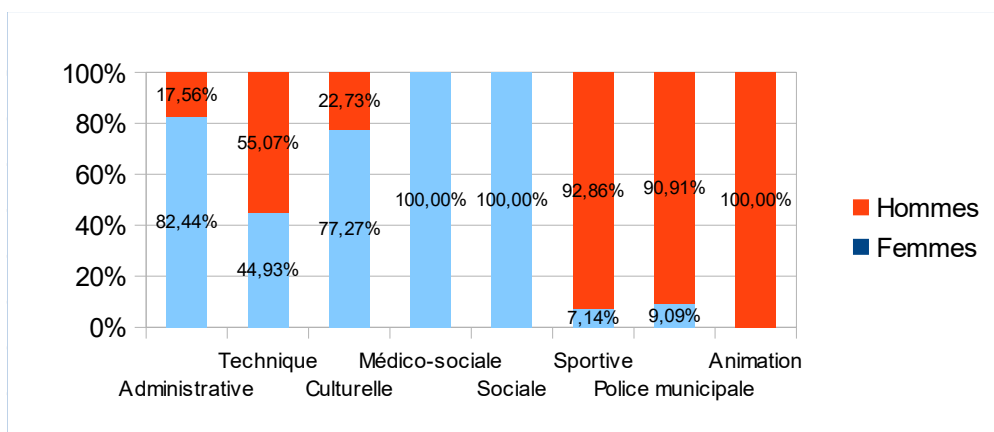
## Mixité dans les filières et cadres d'emplois

### → Un taux de féminisation variable selon les filières

La filière technique représente 62,05 % de l'effectif permanent

Elle reste prédominante depuis plusieurs années par rapport aux filières administrative, sociale et culturelle

FILIERE	NOMBRE d'AGENTS (titulaires et contractuels)				
	Hommes	%	Femmes	%	
Administrative	36	17,56%	169	82,44%	205
Technique	326	55,07%	266	44,93%	592
Culturelle	5	22,73%	17	77,27%	22
Médico-sociale	0	0,00%	63	100,00%	63
Sociale	0	0,00%	30	100,00%	30
Sportive	13	92,86%	1	7,14%	14
Police municipale	20	90,91%	2	9,09%	22
Animation	6	100,00%	0	0,00%	6
	<b>406</b>		<b>548</b>		<b>954</b>



A noter que les agents de la filière technique ne sont pas uniquement affectés dans les services techniques .  
Ils exercent aussi leurs fonctions dans le secteur de la petite enfance, de l'éducation, des sports.

Au niveau national, dans la FPT, représentation par filière :

Administrative: 82 % F/ 18 % H  
 Technique: 41% F / 59 % H  
 Culturelle : 63 % F/ 37 % H  
 Médico-sociale : 96 % F/ 4 % H  
 Sociale : 96 % F/ 4 % H  
 Sportive : 28% F/ 72 % H  
 Police : 21 % F/ 79 % H  
 Animation : 71 % F/ 29 % H

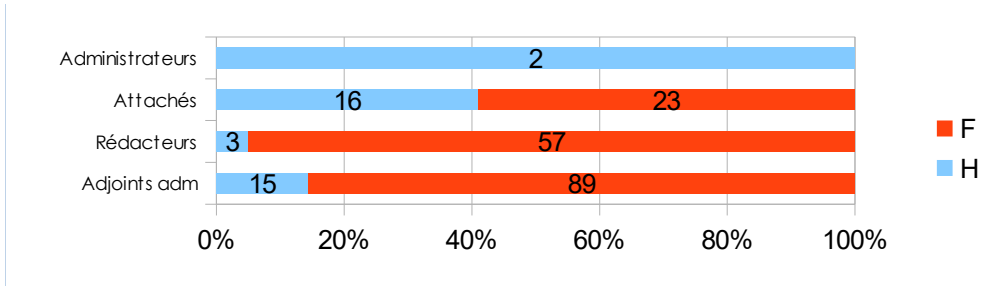
Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

**Pour la ville d'Angoulême, les taux de féminisation sont inférieurs aux taux nationaux pour les filières sportive, police municipale et animation. En revanche, ils sont supérieurs pour les filières technique et culturelle**

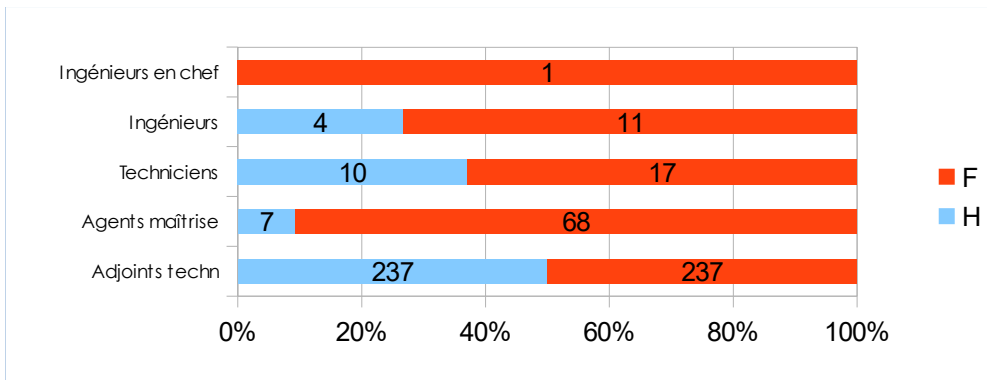
## ➔ Zoom sur les filières administrative et technique

La répartition des femmes et des hommes par cadre d'emplois permet de constater des taux de féminisation variables selon la catégorie hiérarchique.

### FILIERE ADMINISTRATIVE



### FILIERE TECHNIQUE



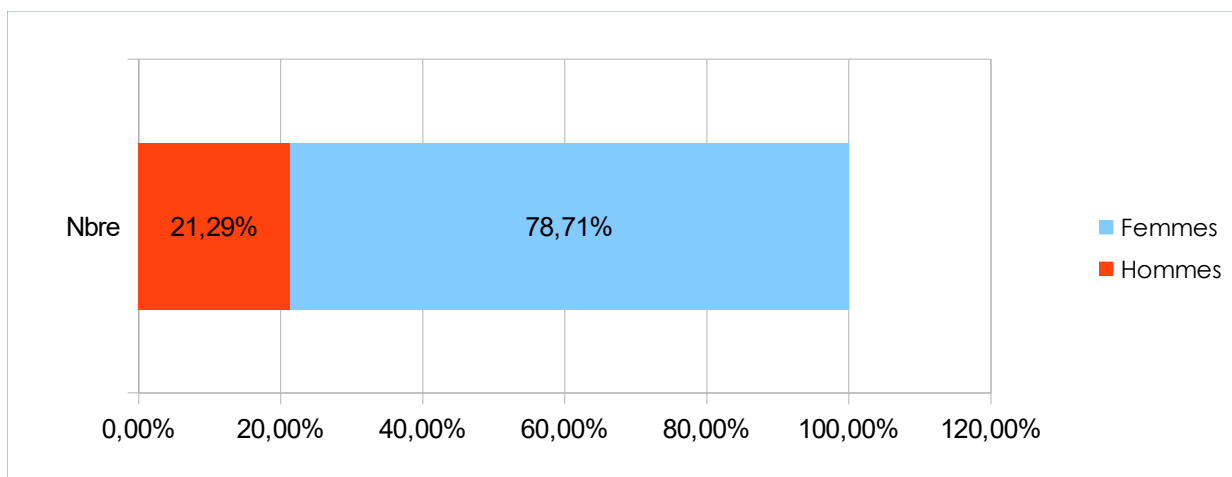


## Recrutement

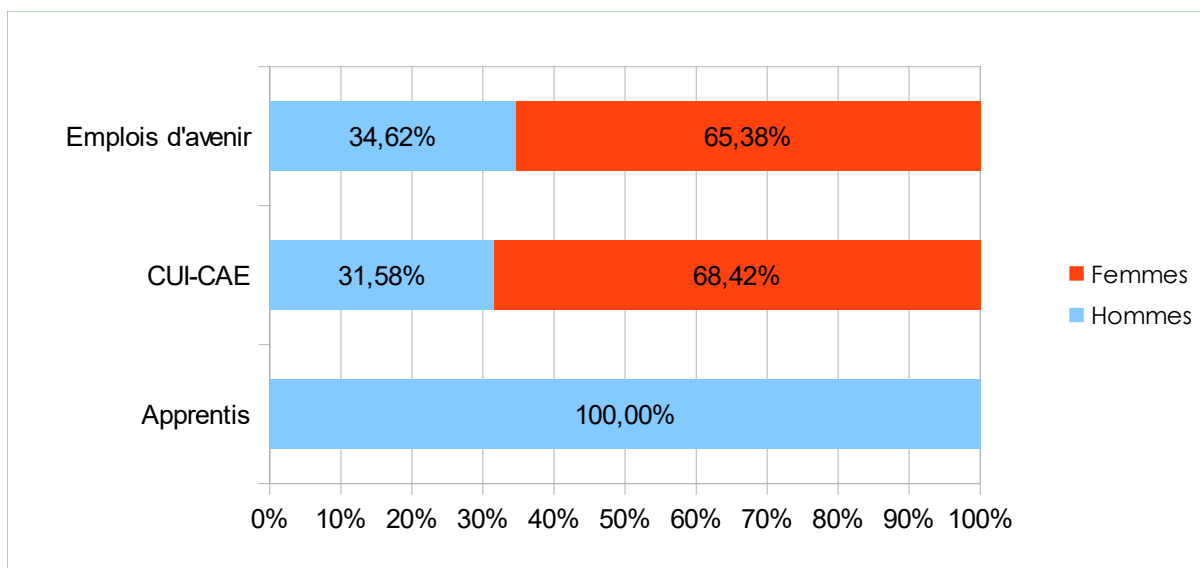
### ➔ Personnel temporaire recruté par le Centre de Gestion

En 2017, 36,41 agents en équivalent temps complet ont été recrutés pour remplacer du personnel permanent.

78,71 % des agents recrutés sont des femmes contre 21,29 % d'hommes. Cette importante disparité s'explique par le fait que les remplacements sont essentiellement effectués dans les crèches et les écoles, secteurs où le personnel est majoritairement féminin. Les contrats des emplois aidés dans les écoles ont également été remplacés par du personnel Centre de Gestion

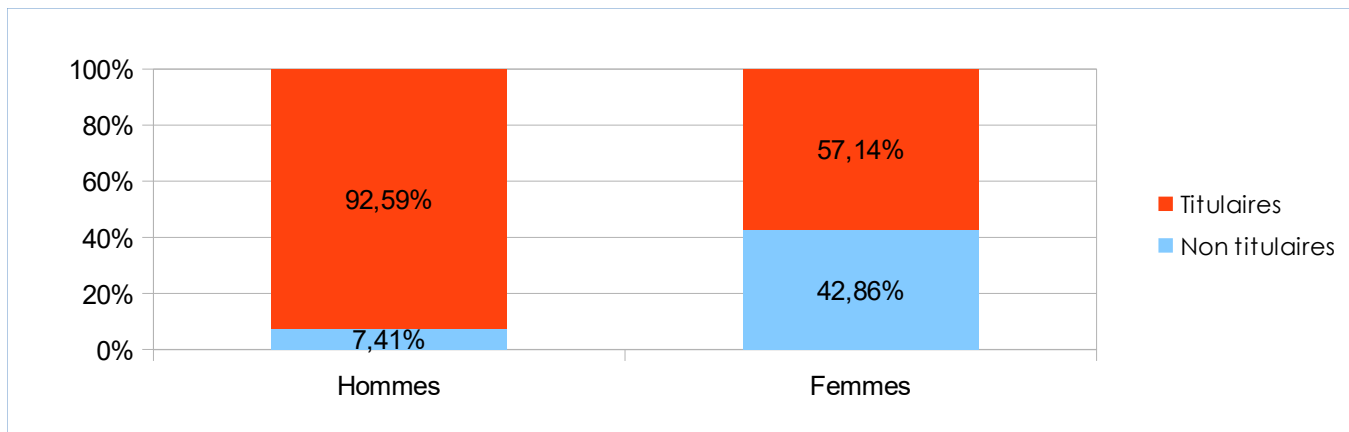


### ➔ Répartition par sexe des agents sur emplois aidés (emplois d'avenir et CUI-CAE)



La proportion de femmes bénéficiant d'un emploi aidé est supérieure à celle des hommes. On relève une importante disparité pour les contrats d'apprentissage qui ne concernent que des hommes. A noter que la ville compte 9 apprentis.

➔ **Les hommes plus recrutés en tant que contractuels que les femmes**

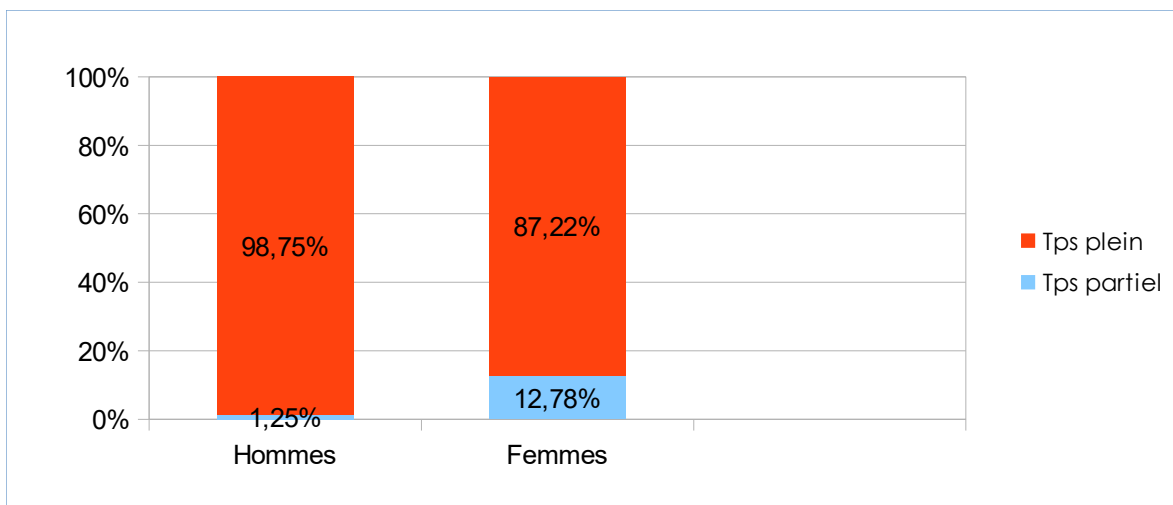


Précisions :

56,25 % des agents recrutés en 2017 sur emplois permanents sont des hommes, 43,75 % sont des femmes

## Le temps de travail

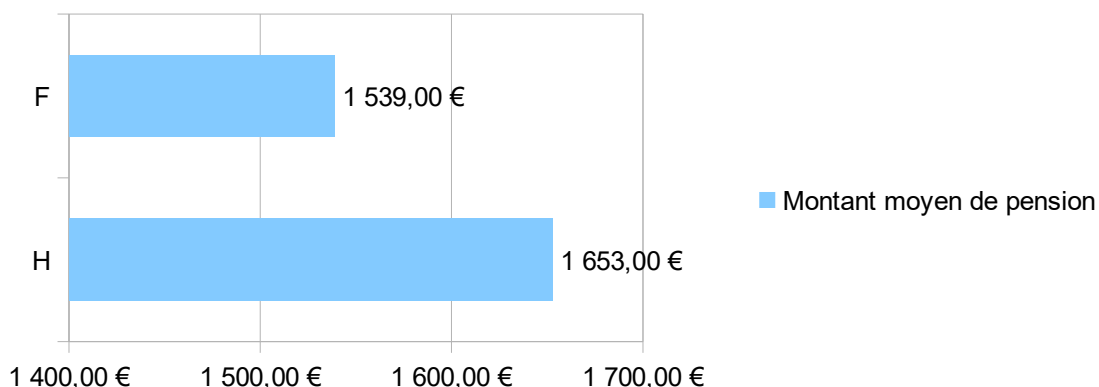
1,25 % des hommes sur emploi permanent bénéficie d'un temps partiel contre 12,78 % des femmes.



Au niveau national, dans la FPT:  
29,9 % des femmes sont à temps partiel / 6,4 % des hommes  
Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2014

A noter que les femmes sont plus demandeuses de temps partiel que les hommes. Les scénarios RTT proposés par la collectivité (semaine de 4,5 jours et semaine haute/semaine basse) permettent de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée.

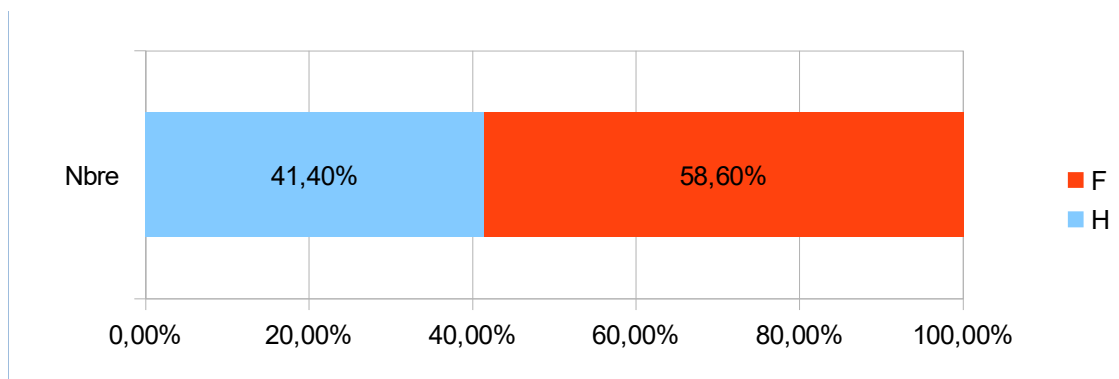
## Le montant moyen de pension (hors retraite pour invalidité)



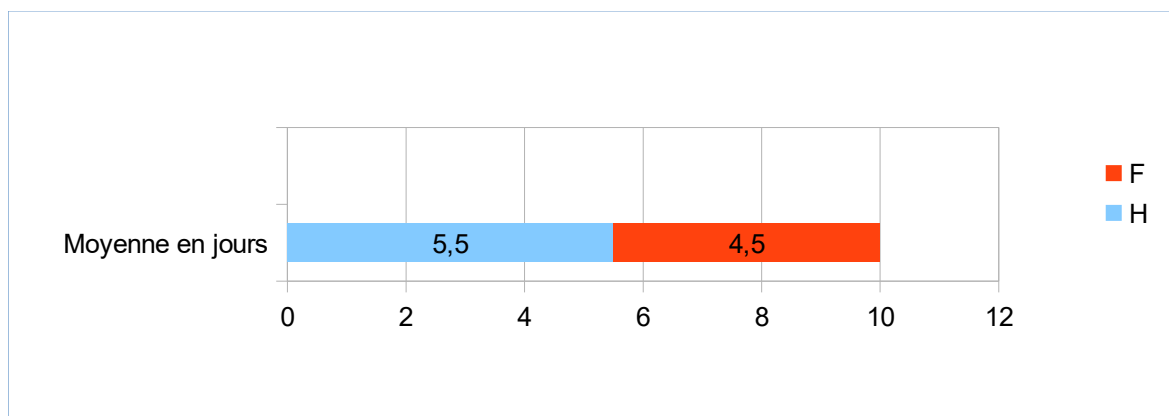
Au niveau national, dans la FPT :  
Femmes: 1 734 € / Hommes: 1 944 €  
soit une différence de 210 € (les hommes gagnent 12 % de plus que les femmes)  
Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2014

## La formation

Proportionnellement, les femmes partent plus en formation que les hommes.



Néanmoins, le nombre moyen de jours de formation suivis par les hommes est supérieur à celui des femmes.



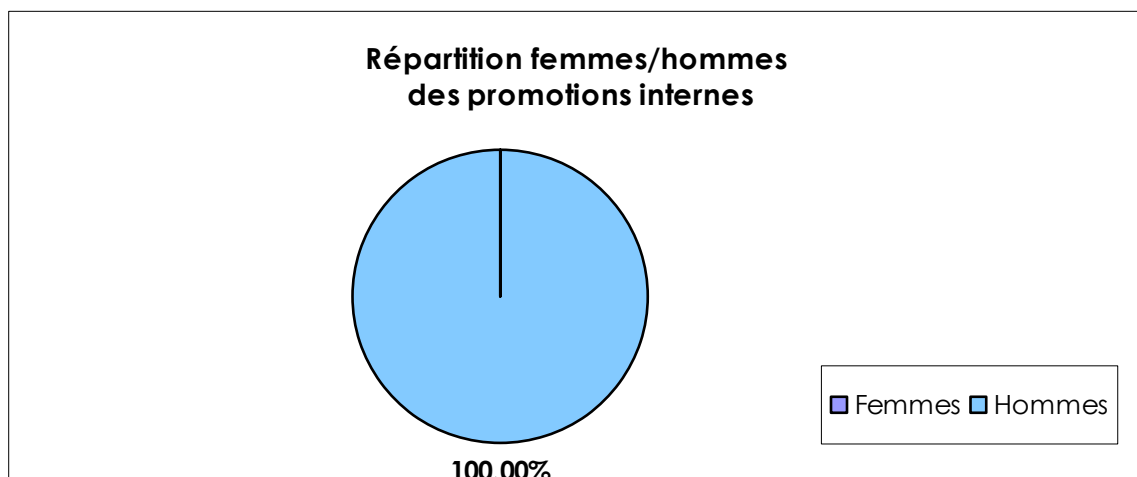
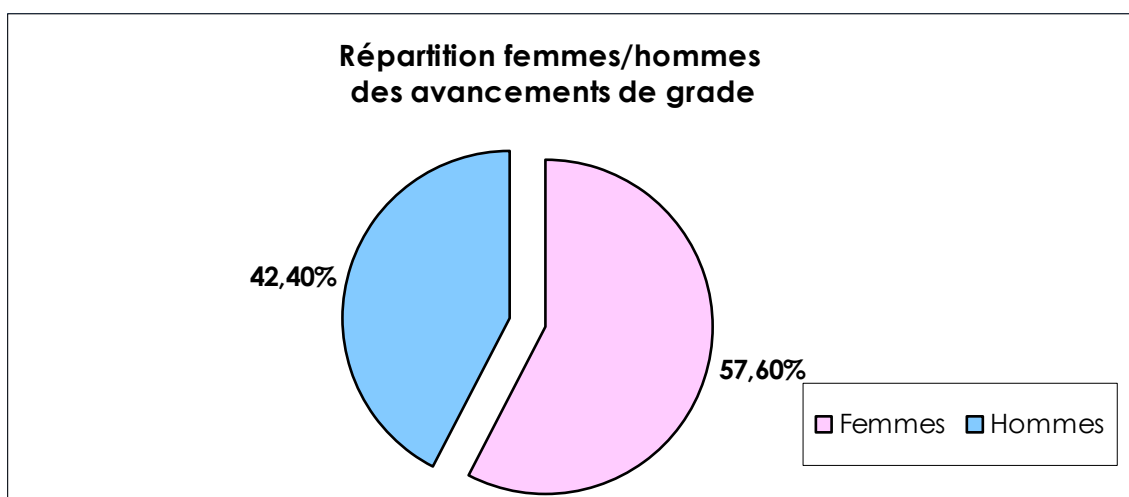
## Promotion professionnelle

### Avancements de grade

Catégorie	nbre d'avancements Femmes	nbre d'avancements Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
A	5	1	6	83,33%	16,67%
B	6	1	7	85,71%	14,29%
C	61	51	112	54,46%	45,54%
Total	72	53	125	57,60%	42,40%

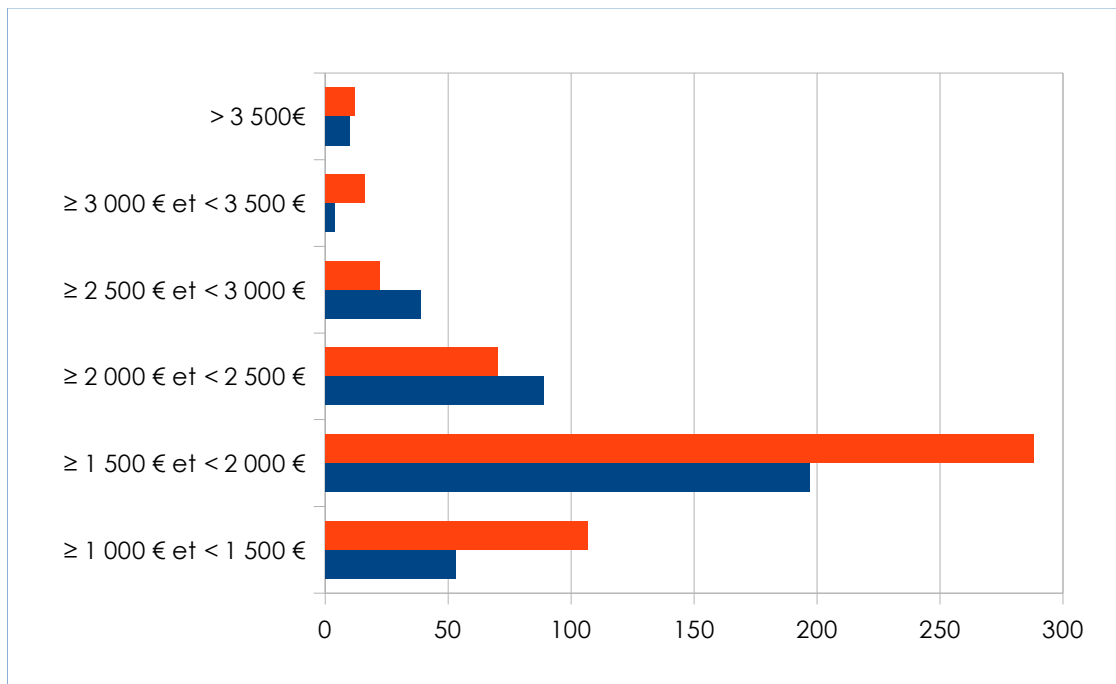
### Promotions internes

Catégorie	nbre d'avancements Femmes	nbre d'avancements Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
A	0	1	1	0,00%	100,00%
B	0	2	2	0,00%	100,00%
C	0	5	5	0,00%	100,00%
Total	0	8	8	0,00%	100,00%



## Rémunération

77,44 % des femmes ont une rémunération nette imposable inférieure à 2 000 € contre 64,50 % des hommes.



Dans la fonction publique, la rémunération comprend, après service fait, le traitement indiciaire, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif et réglementaire et adoptées par la collectivité (régime indemnitaire, indemnités diverses, NBI...).

Le traitement indiciaire d'un agent varie selon la filière, la catégorie hiérarchique, le grade, l'échelon et évolue notamment en fonction de l'ancienneté.

Au niveau national, dans la FPT:

*Rémunérations moyennes mensuelles*

*Femmes : 1 734 € / Hommes: 1 944 €*

*soit une différence de 210 € (les hommes gagnent 12 % de plus que les femmes)*

*chez les cadres :*

*Femmes: 2 949 € / Hommes: 3 499 €*

*soit une différence de 550 € (les hommes cadres gagnent 18 % de plus que les femmes cadres)*

*Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2014*